



PROTCOLE SANITAIRE POUR LA PRATIQUE DU JUDO

Afin de permettre la réouverture du Club de Judo, le Bureau a rédigé ce protocole pour les adhérents.

REGLES GENERALES POUR TOUT ADHERENT FREQUENTANT LE CLUB :

- 1- Respecter les règles communes d'hygiène : s'être douché, lavé les cheveux, coupé les ongles avant chaque séance.
- 2- Porter un judogi propre.
- 3- Porter un survêtement par-dessus le judogi pour ne pas le salir lors du trajet vers le dojo.
- 4- Prévoir sa gourde, mouchoirs et gel hydroalcoolique.
- 5- Avoir un sac assez grand pour y mettre toutes ses affaires pendant la séance, ainsi qu'une paire de zori ou tongs.
- 6- Laver ses mains et ses pieds avant et après chaque séance de pratique.
- 7- Respecter les gestes barrières Covid-19 : tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir, utiliser des mouchoirs à usage unique, saluer sans se serrer la main et éviter les embrassades, se laver les mains régulièrement.
- 8- Proscrire tout échange de matériel personnel : habits, judogi, gourdes...
- 9- Porter obligatoirement un masque dans tous les lieux publics clos, en dehors des temps de pratique.
- 10- Les sanitaires sont fermés, pensez donc à passer aux toilettes avant de venir.
- 11- Ne laisser aucun déchet (masques, gants, etc.) au dojo, etc.
- 12- Les personnes présentant des symptômes comme fièvre, rhume, maux de gorge, toux, fatigue inexplicée, gêne respiratoire... ne sont pas autorisées à participer aux entraînements.
- 13- Les personnes ayant eu un contact quelconque avec une personne infectée par le COVID 19 ne sont pas autorisées à participer aux entraînements dans les 21 jours suivant ce contact.
- 14- Aucun spectateur ne pourra pénétrer dans l'enceinte sportive, les parents devront attendre à l'extérieur.

DEROULEMENT D'UNE SESSION D'ENTRAINEMENT

Le professeur et/ou les membres du bureau auront pour mission de vérifier que toutes les mesures précisées dans ce protocole sont appliquées. C'est donc une réelle mission d'intérêt général à ne pas prendre à la légère.

SUIVI ET REFERENCEMENT DES PRESENTS

Une liste de présence sera établie pour chaque créneau avec nom et numéro de téléphone afin de pouvoir retracer les déplacements. Cette liste sera tenue à jour.

DEFINITION DES CRENEAUX DE TRAVAIL

Les créneaux sont préalablement planifiés, de la manière suivante, pour s'assurer que les groupes ne se croisent pas :

Niveau et année de naissance	Jours et Horaires		
	Mercredi	Vendredi	Samedi
Nés en 2015 et 2014 débutants	14 h 00 à 15 h 00		11 h 00 à 12 h 00
Nés 2014 non débutants et 2013	15 h 15 à 16 h 30		9 h 45 à 10 h 45
Nés en 2012-2011-2010	16 h 45 à 18 h 15	18 h 00 à 19 h 00	
Nés en 2009 et ado adultes	19 h à 20 h 30	19 h 15 à 20 h 45	

Afin d'assurer le bon déroulement des cours, ces créneaux devront scrupuleusement être respectés par tous les adhérents et leurs accompagnants.

En cas de refus ou de non-respect des règles sanitaires, l'accès au tatami pourra être refusé.

LIMITATION DE RESPONSABILITES

Afin de ne pas engager la responsabilité de l'association en cas de contraction de la maladie ou de fermeture de dojo, le club Chambray Judo demande aux participants

de signer le présent document à l'inscription en reproduisant de manière manuscrite la mention ci-dessous.

« Je soussigné, M... ai bien pris connaissance des 3 pages du protocole présenté par l'association « Chambray Judo » et je l'approuve. Je m'engage à le respecter strictement. J'annulerai ma participation aux cours en cas de symptômes et j'ai bien conscience que je ne pourrai pas imputer la responsabilité de la maladie à l'association ».

Date et signature